

Reprise de la Société d'Exploitation des Mines d'or de YATELA-SA par l'Etat Malien : les inquiétudes de la Coalition PCQVP-Mali!



La mine d'or de YATELA située à 25 km de Sadiola a été ouverte en 2000 suite à des recherches entamées entre 1996-1997 avec un capital de 75 millions de dollars US. Le premier lingot d'or a coulé en 2001 avec une capacité de 500t/h et 85% de taux de récupération. La fin de l'exploitation était prévue pour 2013. Les activités minières ont été suspendues en septembre 2013 et le traitement du minerai extrait s'est poursuivi pendant la réduction progressive des activités de l'exploitation. Cette réduction progressive a continué jusqu'à la fin de 2014. Son capital jusqu'en 2019 était reparti entre l'Etat et ses partenaires de la manière suivante : Etat Malien : 20%, AngloGold –Ashanti : 40% ; Iamgold : 40%.

Le 14 février 2019, Sadiola Exploration Limited (« SADEX »), filiale détenue conjointement par la Société et AngloGold Ashanti Limited, a conclu une convention d'achat d'actions avec le gouvernement du Mali aux termes de laquelle SADEX accepte de vendre au gouvernement du Mali sa participation de 80 % dans la Société d'Exploitation des Mines d'Or de Yatéla (« Yatéla »).

En vertu de cet accord, la société d'exploitation des Mines d'or de Yatela-Sa devient désormais une propriété exclusive de l'Etat du Mali. La nouvelle a été annoncée lors du communiqué du Conseil de ministres tenu le mercredi 23 octobre 2019.

La Coalition malienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP-Mali) s'interroge depuis l'annonce de cette nouvelle par nos autorités.

Faut-il le rappeler, sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des ministres a adopté le projet de **“texte relatif à l'approbation du contrat de cession des actions de la société d'exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA et sa transformation en Société d'État”**. Selon le communiqué dudit Conseil des ministres, Sadiola Exploration Limited (SADEX) qui est la filiale AngloGold Ashanti et d'IAMGOLD passe les 80 % de capital social qu'il détenait à l'État malien qui ne possédait que 20%.

Suite à cela et comme prévu dans le contrat de cession, le Gouvernement malien a décidé de la création d'une société d'État nommée **Société d'Exploitation des Mines d'or de YATELA-SA**.

Cette procédure de cession a été déclenchée entre cette société et le Gouvernement le 14 février 2019. L'aboutissement avait été subordonné à certaines conditions à savoir :

- l'adoption des deux lois, confirmant le changement de statut de Yatela en entité publique ;
- la création d'un organisme public chargé de la réhabilitation des mines et la fermeture.

S'agissant des raisons de cette cession, on précise que "la société SADEX a décidé de se retirer pour des raisons techniques et de fermer la mine alors que les réserves ne sont pas totalement épuisées".

Selon le Gouvernement malien le contrat de cession a été conclu pour sauvegarder les emplois.

De sa création à nos jours, selon le communiqué du Conseil de ministres, cette société a contribué à l'économie locale et nationale à hauteur de 383 milliards 445 millions de francs CFA.

Les inquiétudes de PCQVP-Mali

- Est-ce que cette reprise a été effectuée après une estimation des experts de MMP ? L'Etat du Mali compte-t-il poursuivre l'exploitation de cette mine suite à ces estimations ? L'étude de faisabilité de la nouvelle société d'exploitation de la mine d'or de Yatela SA prévoit combien d'année d'exploitation pour extraire les minerais ?
- Par quel mécanisme ou arrangement juridique la participation de l'Etat du Mali est passée de 20% à 100% et du coup l'Etat devient actionnaire unique? L'Etat a-t-il racheté les 80% supplémentaires? Y a-t-il eu cession gratuite au profit de l'Etat ? Quel est le niveau de l'engagement de l'Etat dans ce processus de cession ?
- L'Etat « **actionnaire majoritaire** » a-t-il la capacité technique et financière nécessaire pour conduire les opérations d'exploitation du reste des ressources de la mine de Yatela SA estimé à plusieurs millions de tonnes selon certains rapports du MMP ? Est-ce que l'Etat du Mali "actionnaire majoritaire" justifie les expériences nécessaires pour conduire une opération d'exploitation minière

avec un budget déficitaire ? L'Etat va-t-il revendre ses parts d'actions à une autre société ?

- Quelles sont les motivations de l'Etat du Mali en reprenant une mine en phase de fermeture ? N'y aura-t-il pas de confusion entre son statut de régulateur et d'actionnaire? L'Etat pourra-t-il assumer les obligations environnementales et sociales au moment de la fermeture prochaine de cette mine ? Quels sont les engagements des parties dans l'accord d'achat des actions de SADEX ? Est-ce que l'enjeu en cours n'est pas plus important que la seule motivation de sauvegarder les emplois de la mine de Yatela SA **ou** cette mine d'or n'avait pas de plan social par rapport à sa fermeture ? Quels intérêts pour l'Etat de reprendre une mine qui n'est plus en production depuis 2015 ?
- La somme forfaitaire que SADEX compte payer à l'Etat et qui sera placée dans un compte d'affectation spéciale servirait à quoi : poursuivre le processus de fermeture ou relancer les activités d'extraction de cette mine à l'arrêt depuis 2015 ?
- Quel est le montant estimatif de ce Fonds ? qui va faire quoi entre l'Etat et les SADEX pour la mise en route de ce fonds ?, quelles seraient les dispositions en place pour garantir la transparence et la disponibilité du fonds au moment opportun (**fermeture de la mine**)? ce fonds est-il différent du fonds garanti (**caution**) que doit déposer les titulaires d'un permis d'une de grande mine dans une banque internationalement reconnue pour pallier aux insuffisances de fermeture et de réhabilitation ? les communautés riveraines de ce site minier ont-elles été consultées durant tout ce processus ? Si oui, leurs attentes ont-elles été intégrées dans la convention cession de la mine de Yatela SA entre l'Etat du Mali et SADEX ?
- L'Etat pourra-t-il rendre public le contrat de cession pour éclairer l'opinion publique nationale et internationale?

Telles sont entre autres interrogations et inquiétudes que se fait aujourd'hui la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP-Mali) par rapport à cette cession d'actions de SADEX à l'Etat du Mali. PCQVP-Mali souhaite s'allier aux organisations de la société civile pour exiger la publication de ce contrat de cession entre SADEX et l'Etat.

PCQVP-Mali.